

L'AJONC



SOMMAIRE

Le Congrès.....	L'AJONC.
Les lois sur la petite propriété et le bien de famille	J. SALMON, avocat.
Le paysan-propriétaire.....	UN NOTAIRE.
Lettre d'un rural.....	***
La Vie du Sillon en Bretagne.....	M. DOUET.
Cà et là	P. CONSTANT.

Paraît le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS :

ÉTRANGER.....	4 fr.	SIX MOIS.....	2 » »
DÉPARTEMENT : un an ..	3 fr.	LE NUMÉRO.....	0 25

On s'abonne au siège de la Revue
RENNES, 45, rue Saint-Melaine

7^e ANNÉE N° 3
 15 Avril 1910

SERVICES du SILLON RENNAIS

Secretariat général.....	L. BECDELIEVRE.
<i>L'Action</i> Eveils.....	
Propagande.....	P. CONSTANT.
Administration.....	
Rédaction.....	M ^{lle} DOUET, 10, Rue Bertrand.
Jeune garde en Bretagne....	P. BECDELIEVRE.

Siège social : 45, rue Saint-Melaine, Rennes.

Permanence tous les soirs de 6 h. 1/2 à 7 h. 1/2, sauf le dimanche.

Vient de Paraître

MARC SANGNIER

DISCOURS

Deux volumes in-octavo de 500 pages chacun. — Chaque volume : 5 francs.

Le Sillon Rennais

est le seul des Sillon de France

à posséder encore la brochure

Le Sillon, esprit et méthodes

11 exemplaires.

1 franc, franco, l'exemplaire.

Pour paraître prochainement

L'ÉVEIL

Organe du mouvement d'éducation démocratique

paraissant deux fois par mois

France, 2 francs.

*
* *

Pour paraître en même temps que La Démocratie :

LA BONNE TERRE

Supplément hebdomadaire de La Démocratie

PUBLIANT :

Un résumé des principaux événements de la semaine ;
Des articles d'orientation et grand reportage ;
Un compte rendu de l'action générale sillonniste ;
Une chronique du mouvement rural.

France, 4 francs.

LE SILLON Revue d'action sociale.

Paraît le 10 et le 25 de chaque mois

Directeur : Marc SANGNIER.

Abonnements : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. 50

Paris, 34, boulevard Raspail. — VII^e.

Indispensable aux militants du Sillon :

Le Bulletin d'Action & de Propagande

traite de toutes les questions d'organisation et de propagande pratique, s'efforce de fournir à nos camarades les données nécessaires pour la diffusion de nos journaux, revues et brochures, les renseigne enfin très exactement sur le développement matériel du Sillon dans les différentes régions.

Paraît le 5 de chaque mois. — ABONNEMENT : 3 fr. 50

Pour les demandes d'abonnements à la revue le Sillon et au Bulletin d'action et de propagande, ainsi que pour toutes les publications du Sillon, s'adresser à l'Administration du Sillon, 34, boulevard Raspail, Paris (VII^e).

Une réforme combattue
 Une réforme désirée
 Une réforme qu'il faut connaître

La Réforme du Bail à Ferme

Déjà 5.000 tracts sont vendus.

*Excellent moyen de préparer au syndicalisme.
 Consciencieuse étude*

Tous ceux que la question a intéressés dans des partis différents ont par leurs critiques collaboré à ce tract, très documenté, de lecture facile, dû à la plume de PELAW dont le nom suffirait à lui seul pour recommander cet opuscule que voudront lire tous les paysans, propriétaires et fermiers, pour le bonheur matériel et moral desquels il a été composé.

Que les sillonnistes se mettent au courant de la question !

En voici les prix, franco :

L'unité.....	0 fr. 15
Les 25 exemplaires.....	2 fr. 25
Les 50 —	4 fr. »
Les 100 —	7 fr. 50
Les 1000 —	70 fr. »

En vente, à l'Ajonc de Bretagne, 45, rue Saint-Melaine, Rennes.

Prime aux lecteurs de l'AJONC

- 1) Les Codes français 3 fr. 30 franco.
- 2) Les Lois sociales 3 fr. 30 —

Les deux volumes, **6.50** franco.

L'AJONC

ORGANE DU " SILLON " EN BRETAGNE

Red e Trezek ar wirionez

Kerzet gant an ine a-bez.

Il faut aller au Vrai

avec toute son âme.

LE CONGRÈS

Ainsi que nous le laissions pressentir dans le dernier Ajonc, et après réponse conforme des camarades de Bretagne, nous renonçons à faire à Rennes, faute de date commode, le grand congrès que nous avions annoncé (1).

Nos amis morbihannais, d'autre part, nous écrivent qu'ils ne peuvent assumer la charge d'un congrès régional de Bretagne.

La solution semble donc s'imposer : Ne faisons point de congrès cette année.

Et, mon Dieu, pourquoi n'ajouterions-nous pas que cette solution n'est pas pour nous déplaire ?

Chaque département breton fait, depuis quelques mois surtout, un travail interne de consolidation, de recrutement et d'organisation. Il semble donc tout indiqué, pour donner le dernier coup de main à ce recueillement, que des congrès départementaux s'organisent partout cette année. Ces congrès doivent donner des résultats plus sérieux, car toutes sortes de questions pratiques ont ces derniers temps surgi, qui réclament des solutions appropriées au tempérament, au caractère, au développement propre de chaque contrée. L'année, loin d'être perdue, sera donc, au contraire, merveilleusement remplie et féconde.

Nous annonçons d'ailleurs, d'autre part, que le Finistère a, cette

(1) Un des arguments donnés contre la Pentecôte était la date des élections. Cet argument tombe car les élections seront les 24 avril et 8 mai. Mais le jour de la Pentecôte se fera la Fête des fleurs. Plus de 100.000 étrangers seront à Rennes ce jour-là, et il nous serait impossible d'avoir des hôtels et surtout des lits. Que nos camarades se rappellent en effet que le jour de la Fête des fleurs certains hôtels louent 20 francs un seul lit pour une seule nuit, et encore n'y en a-t-il pas pour tout le monde.

année, l'intention de faire à Carhaix un congrès important. Peut-être, en étudiant quelque peu le programme et la publicité, ce congrès de Carhaix (ville placée en plein centre de la Bretagne et desservie par de très nombreuses et très commodés lignes de chemins de fer), pourrait-il, dans une certaine mesure, tenir lieu de congrès régional.

Que les Finistériens y pensent et prennent à cet égard une décision.

L'AJONC.

Les lois sur la petite propriété et le bien de famille

Aux cours des deux années qui viennent de s'écouler les Chambres ont voté plusieurs lois relatives à la petite propriété, aux habitations à bon marché et au bien de famille insaisissable.

Ces lois sont imparfaites et d'ailleurs beaucoup trop compliquées. Telles qu'elles sont il importe cependant que nos camarades les connaissent afin d'en tirer profit et de donner autour d'eux des conseils utiles relativement à leur application.

Notre but dans cet article est simplement d'en exposer les principales dispositions.

*
* *

Loi du 10 avril 1908 relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché.

Cette loi a pour but d'étendre aux champs et aux jardins n'excédant pas un hectare les avantages que la loi du 12 avril 1906 avait accordés aux maisons à bon marché et aux jardins de 5 à 10 ares.

En fusionnant les dispositions de ces deux lois, on arrive aux conséquences suivantes :

Pour que l'acquisition d'un champ ou d'un jardin bénéficie des avantages qui vont être indiqués ci-dessous, il faut :

1° Que la valeur locative du loyer de l'acquéreur n'excède pas au moment de l'acquisition les deux tiers du chiffre fixé pour la commune par une commission départementale composée d'un juge, d'un conseiller général et d'un agent des contributions directes ;

2° Que le prix d'acquisition, y compris les charges ne dépasse pas 1.200 francs. Si l'acquéreur est déjà au moment de l'acquisition propriétaire d'un terrain bâti ou non, la contenance et la valeur de ce terrain viennent en déduction de ces chiffres ;

3° Que l'acquéreur s'engage, vis-à-vis de la société qui lui aura

consenti un prêt hypothécaire, à cultiver lui-même ce terrain ou à le faire cultiver par les membres de sa famille.

Voici maintenant les avantages accordés :

A. — Les divers établissements admis à construire des habitations à bon marché (bureau de bienfaisance et d'assistances, hospices et hôpitaux) peuvent employer le cinquième de leur patrimoine soit à cette construction soit à l'achat ou à la location de champs et jardins.

Les sociétés ayant pour but la cession de terrains de cette nature auront droit à des immunités fiscales et à des prêts que l'Etat peut leur consentir à 2 %.

Les communes et les départements, sous réserve de l'approbation ministérielle, peuvent employer leurs ressources en prêts, en obligations ou en actions de ces sociétés.

Les caisses d'épargne sont autorisées à prêter à 2 % aux sociétés et aux particuliers.

B. — Lorsque le paiement de ces acquisitions de terrains a lieu par annuités, les droits de mutation peuvent eux-mêmes être payés par annuités, cinq au maximum.

C. — Pour les terrains acquis dans ces conditions, il y a modification aux règles du Code civil en matière de partage. Sur la demande du conjoint survivant l'indivision peut être maintenue par le juge de paix pendant toute la vie de ce conjoint ; s'il y a des descendants, elle peut l'être pendant cinq ans sur la demande de l'un d'eux, et, s'il y a des mineurs, pendant dix ans. Chacun des héritiers en plus du conjoint a la faculté de reprendre le champ ou le jardin sur estimation. S'il y en a plusieurs à exercer cette faculté, c'est la majorité qui choisit sous la réserve que l'époux survivant a la préférence. S'il y a contestation sur l'estimation, elle est tranchée par le comité de patronage des habitations à bon marché.

D. — En plus de ces avantages, mais cette fois pour les maisons seulement il y a exemption de l'impôt foncier et de celui des portes et fenêtres pendant douze ans.

Il suffit pour cela que la valeur locative réelle de ces maisons ne dépasse pas de plus d'un cinquième le chiffre déterminé par la commission départementale dont il a déjà parlé.

Ce chiffre ne peut être supérieur aux maxima ci-après ni inférieur de plus d'un quart auxdits maxima :

Communes au-dessus de 1.000 habitants.....	140 fr.
— — de 1.000 à 2.000.....	220 —
— — de 2.000 à 5.000.....	225 —
— — de 5.000 à 30.000.....	250 —
— — de 30.000 à 200.000.....	325 —

Pour les maisons rentrant dans ces limites, les dispositions ci-

dessus relatives au partage sont applicables quelle que soit la date de leur construction.

En résumé on a voulu encourager l'acquisition d'un premier lopin de terre par celui qui n'a rien.

La loi sur le bien de famille va un peu plus loin.

*
* *

Loi du 12 juillet 1909 sur les biens de famille insaisissable

Toute personne mariée, ou ayant des enfants, ou des petits-enfants orphelins recueillis par elle peut constituer sur ses immeubles un bien, dit bien de famille, qui sera insaisissable, et cela jusqu'à concurrence d'une somme de 8.000 francs.

Ce bien pourra comprendre soit une maison ou portion de maison, soit à la fois une maison, qui sera insaisissable, et cela jusqu'à conpées et exploitées par la famille.

On peut constituer un bien de famille à une autre personne pourvu que cette dernière réunisse elle-même les conditions exigées par la loi pour pouvoir le constituer.

La constitution ne peut porter sur un bien hypothéqué. Elle peut se faire par testament ou par une déclaration reçue par un notaire. Elle reste affichée pendant deux mois à la justice de paix et à la mairie et doit être l'objet dans les journaux de deux annonces légales.

Les créanciers peuvent faire opposition.

Le juge de paix homologue la constitution du bien de famille après avoir vérifié la valeur de l'immeuble et s'être rendu compte que les bâtiments sont assurés contre l'incendie. L'acte est ensuite transcrit au bureau de la conservation des hypothèques afin que les créanciers à venir soient prévenus.

Les effets de la constitution du bien de famille consistent à le rendre insaisissable ainsi que ses fruits et cela nonobstant toute convention contraire.

Il y a exception pour certaines créances déterminées : impôts, primes d'assurances, dettes alimentaires, condamnations pénales et créanciers antérieurs ayant fait opposition.

Il ne peut être hypothéqué.

Le propriétaire ne peut le vendre ou renoncer à la constitution du bien de famille que s'il obtient le consentement de sa femme donné devant le juge de paix, ou après dissolution du mariage, et, s'il a des enfants mineurs, l'avis favorable du conseil de famille, et cela même si le bien est exclusivement à lui.

L'insaisissabilité subsiste après le décès même au profit du survivant sans enfant s'il est propriétaire du bien.

Si l'immeuble appartient à l'époux décédé ou à la communauté, le juge de paix peut ordonner la prolongation de l'indivision jusqu'à la majorité du plus jeune des enfants, sauf indemnité pour ajournement du partage aux héritiers qui ne profitent pas de l'habitation.

Le survivant des époux s'il est copropriétaire du bien et s'il habite la maison a la faculté de réclamer à l'exclusion des héritiers l'attribution intégrale du bien sur estimation.

*
* *

L'application de ces deux lois étant confiée à l'initiative privée, il est bien à craindre qu'elles soient assez longtemps avant d'entrer dans les mœurs. Comme elles constituent malgré leurs imperfections un véritable progrès social et démocratique, les sillonnistes doivent les faire connaître et prémonvoir les réalisations pratiques dont elles sont susceptibles.

L. SALMON, avocat.

Le paysan-proprétaire

Pauvre paysan, pauvre nation ; pauvre nation, pauvre gouvernement !

Si j'ai bien saisi « l'idée de derrière la tête » des camarades qui écrivent des articles ruraux dans l'*Ajonc* et dans *Ann Hader*, ils en arriveraient, ni plus ni moins, à ériger en thèse le principe suivant : *La terre aux paysans*. C'est la conclusion d'un article du camarade Fonlupt publié dans *Ann Hader*.

D'autre part, je viens de lire une étude très documentée de M. Georges Blondel sur les populations rurales de l'Allemagne et j'y ai relevé une note très suggestive dans le même ordre d'idées : « Nous avons constaté, écrit M. Blondel, que dans toutes les régions où prévaut la moyenne propriété, le fermage joue un rôle peu considérable et les Allemands peuvent à bon droit s'en féliciter. C'est en vain que les socialistes agraires et les partisans de la nationalisation du sol prétendent, en effet, que le fermage est la forme d'exploitation de l'avenir ; nous avons vu que de toutes les régions de l'Allemagne celles qui résistent le mieux à la crise agraire et à la poussée d'un collectivisme dont le triomphe serait néfaste, ce sont celles où l'on trouve en grand nombre des paysans-propriétaires, cultivant eux-mêmes le sol de génération en génération. Ils s'attachent à la terre avec bien plus de force que les fermiers et acceptent avec courage les dif-

fiicultés de l'heure. Rien ne pousse plus énergiquement à l'amélioration du sol que le fait de cultiver soi-même un bien dont on est propriétaire. »

Et, ma foi, je suis gagné à la cause. Certes, le problème, envisagé ainsi sous un jour très général, est intéressant. Nous ne devons point nous dissimuler, en effet, tout en ne nous effrayant pas trop des idées socialistes, que ces idées, par ce qu'elles semblent présenter de simple et de naïf, pourraient avoir beaucoup d'emprise sur l'âme du peuple, sur l'âme du peuple paysan en particulier, et il faudra que, pour ce dernier, cette emprise soit contrebalancée par un amour profond pour la terre, amour qui sera d'autant plus efficace, ainsi que le remarque judicieusement M. Blondel, qu'il reposera sur la propriété même du sol... Mais nous sommes sur le terrain des généralités et il me semble que la question, dans une revue d'action démocratique comme l'*Ajonc*, doit être ramenée à des proportions plus restreintes. Je l'examinerai donc dans les applications pratiques, dans les faits que j'ai pu contrôler moi-même.

Voici, du reste, comment je la poserai : Pourquoi le paysan n'est-il pas propriétaire ? Et je répondrai : Pour deux raisons ; en premier lieu, parce que les petits propriétaires ne visent qu'à arrondir leur patrimoine au lieu de l'améliorer, ce qui limite nécessairement leur nombre ; en second lieu, parce que l'application presque générale du principe de droit civil : « Il convient de faire entrer dans chaque lot, s'il se peut, la même quantité de meubles, d'immeubles, de droits ou de créances de même nature et valeur » (art. 832, Cl. civ., « Partage de succession »), émiette la propriété rurale qui se trouve morcelée à la mort du père de famille et divisée entre tous les enfants.

Tout d'abord les petits propriétaires ont la manie d'arrondir leur patrimoine. Cette manie n'est pas le propre des cultivateurs seuls, elle se rencontre aussi chez les boutiquiers et les aubergistes enrichis de la commune. On veut avoir des « clos au soleil » comme si le soleil suffisait, à lui tout seul, pour les féconder, améliorer leur sol et augmenter leur rendement. Combien de fois n'ai-je pas remarqué que les ventes de champs isolés étaient les plus productives ! Surtout quand deux ou trois champs sont groupés autour d'une petite maison. Alors, c'est le fruit défendu du Paradis terrestre : on le convoite, on compte ses gros sous dans l'espoir de l'acquérir un jour et on se dispose à le payer un prix extravagant, s'il le faut, sans songer que plus tard on voudra retirer un « revenu honnête » du capital engagé et que l'on exploitera le pauvre fermier à qui la terre sera louée.

Ces réflexions me remettent en mémoire l'anecdote suivante : Un jour un gros restaurateur du bourg où j'exerce ma profession entra dans l'étude : « Encore moi, monsieur le notaire, je viens vous ennuier. Avez-vous un bon placement ? Ah ! si le père Un Tel pouvait

donc « claquer » ! je viens d'apprendre que monsieur le vicaire lui avait porté le bon Dieu ce matin. Je vous assure que s'il vient à mourir, je ne lâcherai point son petit domaine, dussé-je le payer *les yeux de la tête*. »

Eh ! bien, je prétends que cette habitude de chercher sans cesse à accroître ses propriétés, au détriment de leur rendement, si elle continue à se généraliser, enlèvera de plus en plus la propriété du sol aux paysans. Nous venons de voir, en effet, qu'elle faisait souvent hausser le prix du sol. Et tout de suite nous en apercevons la conséquence ; l'humble laboureur, qui peine pour semer et récolter, se rend compte de l'exagération de ces prix, il désespère d'être un jour lui-même propriétaire, il devient insouciant et dépense au fur et à mesure au lieu de remplir son bas de laine.

Et puis, à avoir toujours le regard attaché sur les champs qui environnent celui qu'il possède, le petit propriétaire oublie son propre champ. Il ferait mieux cependant de consacrer ses économies à l'amélioration de sa terre, surtout s'il est cultivateur lui-même, il en tirerait de plus grands profits ; et s'il donne sa terre en louage, son argent serait mieux placé entre les mains de son fermier, pour être employé à l'amendement du sol.

S'il agissait ainsi, le propriétaire s'attacherait à sa terre, il s'apercevrait qu'elle est d'autant plus généreuse qu'on lui accorde plus de soins ; d'un autre côté il verrait que son fermier s'impose de rudes privations pour vivre sur sa ferme et qu'il est de son devoir, à lui propriétaire, de coopérer aux efforts de son fermier. Enfin ce dernier ainsi encouragé reprendrait confiance, ferait de meilleures affaires ; il aurait bientôt repris l'habitude d'économiser et l'espoir d'acquérir quelques sillons avant de mourir.

J'ai dit qu'en second lieu le principe inséré dans l'article 832 du Code civil était un obstacle à la possibilité, pour le laboureur, de devenir propriétaire. Je vais peut-être sembler contredire ce que je viens d'exposer. On va m'objecter : Mais vous venez de dire qu'il ne fallait pas trop chercher à arrondir son héritage et maintenant vous ne voulez pas que cet héritage soit trop divisé. Alors, comment faire ? Mais tout simplement tenir un juste milieu entre ces tendances : viser autant qu'il sera possible, à l'acquisition du sol que l'on cultive, y construire une petite maison et ensuite s'efforcer d'obtenir, par l'emploi judicieux des méthodes nouvelles et l'observation attentive des progrès de la science agricole, le maximum de revenu du petit capital ainsi réalisé, enfin éviter le morcellement exagéré de la propriété.

Et c'est ici que je dois montrer les inconvénients de ce morcellement. Le premier de ces inconvénients est qu'il détache le cultivateur de la terre. Voici, en effet, ce que je vois tous les jours : des cultivateurs, à force de durs labeurs et de grands sacrifices, sont arri-

vés à la possession d'un petit domaine et ils le cultivent avec amour, entourés de leurs nombreux enfants. Mais ces derniers grandissent, les garçons ont fait leur service militaire, il va bien falloir qu'ils se décident à envisager l'avenir et alors la réflexion leur fait entrevoir que bientôt la petite ferme de leurs parents va être disloquée à la mort de ceux-ci, ou vendue à un étranger. Un nuage vient assombrir leur horizon. Petit à petit ils perdent leur entrain, ils n'ont plus aucune affection pour la terre et ils désertent la campagne. Ou bien ce sont les parents eux-mêmes chez qui la grande joie que leur causait la possession d'un bien péniblement acquis a fait place aux réflexions amères et dans la conversation desquels revient souvent cette phrase désespérée : « Quand nous serons morts, tout cela sera vendu ou partagé, inutile donc de bercer nos enfants d'espérances illusoires. Si nous les envoyions à la ville ? Notre député devrait leur trouver une place dans les chemins de fer. »

Et pourtant il y aurait un moyen bien simple d'éviter aux parents ces pénibles regrets : ce serait de revenir à l'usage plus fréquent de la donation-partage, dans laquelle le père et la mère, tout en réservant pour le survivant d'eux la jouissance du bien, donneraient ce bien à l'un de leurs enfants, à charge par celui-ci de verser à ses frères et sœurs leurs parts en argent. La mise en pratique de ce mode de partage n'irait certes pas sans le développement intense, chez ceux qui l'appliqueraient, de vertus précieuses. La plupart du temps l'enfant à qui la ferme serait attribuée n'aurait pas de ressources pécuniaires suffisantes pour désintéresser les autres. Ceux-ci devraient donc lui faire confiance quand même, lui laisser l'exploitation et ne réclamer leurs sommes que dans la mesure où il pourrait les payer. Et s'ils avaient immédiatement besoin de leur argent, ils devraient pouvoir faire appel aux caisses de crédit agricole dont le but est justement d'encourager la prospérité de l'agriculture et de favoriser la possession du sol à ceux qui l'exploitent. Ces caisses, d'ailleurs, garanties par le petit domaine en question, n'hésiteraient pas à leur prêter.

Il y a bien aussi la constitution du bien de famille selon la méthode ingénieuse préconisée par l'abbé Lemire et consacrée par une loi votée l'an dernier, mais il faudrait tout un article pour exposer l'économie de cette loi et je ne m'y attarderai pas pour cette fois (1).

Ma conclusion sera que nous devons faciliter à tous les ruraux l'accession à la propriété du sol, en combattant les deux usages dont je viens de signaler les inconvénients et leur permettre de conser-

(1) Nous donnons, dans ce numéro même, l'analyse des lois auxquelles notre collaborateur fait ici allusion (voir l'article de J. Salmon : *Les lois sur la petite propriété et le bien de famille*).

ver intégralement cette propriété en diminuant la tendance des ruraux à grever leurs champs d'hypothèques plutôt que d'aller demander aux caisses de crédit l'aide et l'appui qu'elles ne leur refuseront jamais. Pour cela, il faudra lutter contre cette fierté mal placée du paysan français qui préfère s'exposer aux frais et au paiement de gros intérêts plutôt que s'abaisser à confier ses besoins à son voisin, du concours duquel il aura besoin pour emprunter à la caisse rurale. Il faut aussi que dès maintenant (et ici je m'associe avec enthousiasme à la campagne menée par nos camarades ruraux), les propriétaires reconnaissent le droit du fermier sur la plus-value qu'il a donnée au sol.

Par tous ces moyens nous arriverons à attacher le paysan à la terre, nous enrayerons la désertion des campagnes, nous réhabiliterons la vie des champs, qui, ainsi que le faisait remarquer Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, dans son dernier mandement de Carême, a été divinisée par Jésus-Christ, quand Il a donné à son Père lui-même le nom d'agriculteur ; *Pater meus agricola est*.

UN NOTAIRE.

LETTRE D'UN RURAL

Un de nos amis du Morbihan nous fait parvenir la lettre ci-après, qu'il vient de recevoir d'un camarade.

C'est avec grand plaisir que nous l'insérons : cette lettre révèle, en effet, un esprit observateur, un cœur aimant, une âme ardente. Nous n'en sommes certes plus à nous étonner que le Sillon produise de tels « types » et pourtant c'est avec une joie toujours renouvelée que nous les rencontrons de temps à autre.

Nous avons volontairement laissé sans corrections le découssu de cette lettre, c'est un épanchement d'ami, et nous avons respecté le laisser-aller qui, à cause de cela même, s'y manifeste par endroits.

N'est-ce pas là d'ailleurs ce qui fait le charme de l'insertion de lettres qui n'étaient pas faites pour être insérées ?

Personnellement, je dois beaucoup au Sillon. Ce qu'il a fait pour moi le Sillon peut aussi le faire pour mes amis les paysans avec qui je vis. Pour cela, il faut qu'ils le connaissent, et le meilleur moyen, à mon avis, est de leur montrer comment il peut transformer leur vie de travail acharné et rendre plus productif leur effort.

Ce que je vais dire n'engage que moi, de plus peut n'être vrai que pour le petit coin que j'habite et le pays de 4 à 5 kilomètres à la ronde, que je connais ; ensuite bien que j'y mène depuis 10 ans la vie de cultivateur, je puis très bien me tromper : je souhaite que les camarades me le disent.

J'habite à 15 kilomètres de Vannes et à 20 kilomètres de la Côte. Nos terres sont déjà légères et nos cultures, les cultures de l'intérieur, de seigle, avoine, un peu de blé noir et de blé, beaucoup de pommiers, beaucoup de haies plantées de chênes. La ferme moyenne chez nous est de 10 hectares en terre de rapport : les 3/4 en terres labourables (18 journées) et l'autre 1/4 en prairies (6 journées).

Il faut ajouter une étendue variable d'une ferme à l'autre (de 1 à 7 hectares) en landes où l'on coupe l'ajonc et où poussent de plus en plus des sapins. La moitié des cultivateurs est propriétaire de leurs terres, l'autre moitié tient ce qu'elle cultive, soit de petits propriétaires vivant près d'eux, soit de gros propriétaires vivant à la ville. Ces derniers ne possèdent à peu près que la moitié des fermes louées. Le cultivateur est aidé de sa femme et de ses enfants, ou bien de trois salariés l'aident en plus. Les salariés sont un domestique, une bonne et un petit « pâtre ».

Si l'on veut considérer les relations de fermier à fermier, ou de fermier à salarié, et regarder comment se comportent les choses en ce petit monde, on découvre deux forces de conservation de l'état actuel :

1° *L'individualisme*. — A chacun de se débrouiller seul comme il l'entend. Chacun pour soi : telle est la règle qu'on ne dit pas tout haut mais que chacun met en pratique.

Je sais que bien souvent le voisin demande un petit service au voisin : (prêter un outil qui vient à manquer, aider à un charroi, etc...) Mais c'est là plutôt la manifestation d'une charité, réciprocité ; ce n'est point le résultat voulu et conscient d'une aide commune et généralisée.

2° *Ignorance professionnelle*. — De ceci aucun paysan ne conviendra : pourtant le fait est réel. Le petit cultivateur sait ce que son père lui a appris et ce qu'il a observé personnellement. Il sait que telle condition favorise telle chose, que tel fait engendre tel fait. Quant à avoir des connaissances générales sur les choses, à avoir des principes d'où tirer des conséquences, il n'en a guère.

De là la routine, qui fait que chacun continue à trotter par les bons vieux petits sentiers, et tout le monde, plus ou moins, involontairement y donne.

De là aussi l'excès contraire, la témérité qui fera choisir dans les innovations ce qui brille, ce qui fera parler de nous. On achète des instruments coûteux qui ne rendront pas un service proportionné (faucheuse) ; les instruments qui ne sont pas trop coûteux et qui travaillent un grand nombre de journées (sarclouses) seront lourds, mal bâtis. En un mot, plusieurs de ceux qui ont la tendance au progrès, ne savent pas adopter l'outillage aux conditions spéciales de notre milieu.

Individualisme et lacunes professionnelles, telles sont les deux forces principales de conservation économique. Par contre, il y a aussi plusieurs forces d'évolution :

1° *Le personnel salarié*. — Les salaires augmentent rapidement. Il y a 10 ans un bon garçon de ferme touchait en argent 150 francs en argent. Ce qu'il toucho en nature : nourriture, toile, sabots restant les mêmes qu'alors. Il touche aujourd'hui 260 francs, les très bons 300 francs. Il y a 15 ans, la bonne touchait 100 francs ; aujourd'hui elle atteint 160 francs et même 180 francs. Il y a un accroissement de salaires de 10 à 15 francs par homme et par an.

De plus il y a manque de domestique par suite d'émigration en ville ou chantiers industriels.

Où s'arrêteront les prix ? Je ne sais, mais je prévois qu'ils monteront d'ici longtemps. Ils atteindront peut-être 500 francs ? ? peut-être 600 francs ? ? ? Les bras étant chers et peu nombreux, on aura recours aux machines : mais elles sont ruineuses pour une petite ferme (intérêts, amortissement, entretien).

Je suis heureux de la hausse des prix : c'est le fouet qui fera sortir nos paysans de l'ornière.

2° *Perte de la simplicité de vie*. — Autrefois quand l'argent était dans le bas de laine, il n'en sortait pas facilement. Aujourd'hui il y a un confort plus grand. Dans l'intérieur des fermes ; la nourriture est plus soignée, il y a même un luxe dans l'habillement. Il y a aussi de fréquents déplacements...

Tout cela est source de dépenses ; et il est à prévoir que ces dépenses iront s'augmentant toujours.

3° *Mentalité nouvelle*. — Tout le monde a été soldat et rapporte ce qu'il a vu : l'un a vu le nord ; celui-ci la Normandie ; celui là la Beauce ; un tel la Vendée.

Les fils de fermier, trop nombreux à la ferme, vont travailler sur les chantiers de chemin de fer ou ailleurs. Ils y sont payés 8 sous de l'heure, rapportent des mois de 50 francs. Allez donc leur parler après cela de la journée à 15 sous de chez nous. On commence à telle heure, on finit à telle heure. On trime, c'est vrai. Mais après il y a de bons moments. Ici quand commence-t-on ? Avant le jour. Quand finit-on ? Dans la nuit.

On a vu une coopérative de panification qui donnait son pain à 17 sous, quand le boulanger le vendait 18.

On a vu les syndicats de telle et telle ville. Ils obtenaient tout ce qu'ils voulaient.

Et chacun compare ce qu'il a vu faire à ce qu'il fait. Il y a là à mon avis les symptômes d'un état d'esprit nouveau.

4° *Faits commerciaux*. — Les prix stationnaires du blé et seigle ont fait que les paysans s'orientent vers le bétail et la culture du pommier. Le bétail nécessite un personnel stable toute l'année, un capital considérable, des rapports fréquents avec la ville.

Le cidre accroît encore le capital nécessaire.

Telles sont, autant que je puis voir les conditions générales dans lesquelles se trouvent les petits cultivateurs de chez nous, actuellement. Ils viennent de traverser dans le siècle dernier un temps assez heureux à voir l'aisance assez générale et même les fortunes assez rondes de plusieurs. Mais que sera l'avenir ?

A mon avis il ne s'annonce pas très brillant. Je crois que les charges du petit cultivateur, d'ici longtemps, iront croissantes : domestiques, outillage, réduction d'heures de travail. Et je crois d'autre part que les recettes ne suivront pas une progression qui pourrait faire contrepoids. Avec l'organisation actuelle de la ferme, ce sera, dans un temps qui n'est pas loin, une gêne de plus en plus sensible. C'est mon impression nette.

Verrons-nous la petite culture se transformer en moyenne ou grande culture ? Je ne le crois pas : l'état du sol et des bâtiments de nos fermes, la mise en valeur des propriétés mieux assurée en petites fermes que réunies en une grande, l'état actuel de la législation qui rend le partage des biens du père obligatoire à son décès, rendent ce malheur impossible.

Alors les petites fermes seront-elles obligées d'avoir recours à la coopération ? Probablement. Je crois que déjà le mouvement est commencé. A deux minutes de chez moi, ce sont deux frères achetant en commun une faucheuse ; dans un autre village à dix minutes, ce sont deux frères et un beau-frère achetant en commun et travaillant en commun un manège à chevaux. Dans un autre village à dix minutes ce sont quatre fermiers qui ont un autre manège en commun. Je ne parle que de mes voisins rapprochés, et de faits récents.

Parlez de coopération à nos paysans, aux jeunes surtout, vous verrez avec quelle faveur on vous écoute. Les vieux, ceux qui sont plus muris par l'expérience, ceux-là vous disent : « Cela est très beau : cela devrait être, mais cela n'est pas possible. » Cela est très difficile en effet. Car on n'a chez nous rien moins que l'esprit coopératif. Que l'outil commun se détruise : « C'est sa faute à lui ; il ne peut pas faire attention. » D'où chicanes.

Fondée sur l'intérêt seul, la coopération ne donnera jamais ce qu'elle peut donner.

Sous quelle forme, la coopération peut s'introduire le plus facilement chez nous ?

Ce que peut le Sillon pour la coopération ainsi entendue ?

Ce que la coopération peut pour le Sillon ?

La réponse à ces questions m'entraînerait trop loin aujourd'hui. Je conclus donc.

A considérer les forces qui la poussent, la petite culture dans ma région est à une période de transition. Elle va probablement prendre peu à peu la forme coopérative. Cette coopération peut être une coalition d'intérêts privés, et alors quelque chose de rachitique.

Sera-t-elle idéaliste ? Aura-t-elle assez de souffle pour s'élever ?

Oui ; si le Sillon le veut.

De tout temps j'ai pensé que c'est par la coopération que le Sillon devait pénétrer chez nous. Ce que j'ai en vue, c'est préparer des coopérateurs qui aient l'esprit sillonniste.

Il faut que chacun soit juste.

Il faut que chacun travaille non seulement pour lui, mais aussi pour ses voisins, et ceux de sa profession.

Il faut que chacun prenne sa part des charges à supporter, car celui-ci ne porte rien et celui-là beaucoup trop.

Respect des convictions religieuses, source merveilleuse d'énergies.

Respect des convictions politiques et philosophiques de tout le monde, en tout ce qui n'est pas contraire à la vie coopérative.

Pour repandre cet esprit, toutes les publications du Sillon peuvent servir à condition qu'elles soient comprises.

Une jeune revue syndicaliste et paysanne *Ann Hader* me semble appelée à rendre grand service. J'ai l'intention de m'y abonner. C'est dommage que plus de la moitié des articles sont écrits en un finistérien, auquel je ne comprends rien. Je voudrais bien en placer quelques numéros.

Nous sommes trois à lire *l'Eveil*. C'est le même numéro qui circule et qui sert aux trois. Nous sommes plusieurs à nous intéresser aux idées et à la vie du Sillon. Le dimanche, quand on se rencontre, on cause. Je lis un article ou un fait de *l'Eveil* ; parfois je l'explique.

J'ai fait venir six almanachs ; j'en ai placé un jusqu'ici.

Et voilà. Que penses-tu de tout cela ?

Un Rural.

LE VRAI TRAVAIL

« On ne réussit pas à faire revivre artificiellement un pays qui se meurt de langueur et ne porte plus en lui la force de réagir. La vitalité ne s'inocule pas par voie d'ordonnances, en décrétant des institutions nouvelles : celles-ci valent ce que valent les hommes, et ce sont les hommes qui manquent. Les dispositions des esprits et des cœurs ont encore plus besoin d'être modifiées que les dispositions des codes. La réforme des mœurs s'impose avec plus d'urgence que la réforme des textes. Combinaison fragile et décevant espoir que les vastes projets de reconstitution économique ou de restauration d'un pouvoir fort d'où est absente cette préoccupation morale : c'est l'homme tout entier qu'il faut reconstituer, ce sont les âmes qu'il faut restaurer. »

Abbé THELLIER, de Poncheville.

LA VIE DU SILLON EN BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

RENNES

Institut populaire.

La dernière conférence a été faite par notre camarade Poulhazan sur le *Socialisme et le Sillon*.

Poulhazan, après avoir raconté les origines du socialisme, nous a montré combien cette doctrine était difficile à saisir et à préciser. Chaque fois que l'on veut réfuter un socialiste en réunion publique, celui-ci ne manque jamais de vous dire que le socialisme que l'on a réfuté n'est pas le sien et que sa doctrine à lui est toute différente : le conférencier suivant en aura une autre et ainsi de suite.

Cependant, à y regarder de près, on trouve trois affirmations qui sont communes à tous les programmes socialistes et qui sont les suivantes : le principe de la lutte des classes, l'émancipation intégrale comprenant l'émancipation intellectuelle et morale qui résume la formule : ni Dieu, ni Maître, enfin l'appropriation par la collectivité des moyens de production et de transport.

Poulhazan montre ensuite d'une façon fort complète que ni l'un ni l'autre de ces trois points ne peut être admis par les sillonnistes et qu'il y a ainsi, quoi qu'on en dise, entre le Sillon et le socialisme, non seulement une contradiction formelle mais un véritable abîme.

Les socialistes présents dans la salle n'ont pas jugé à propos de contredire.

Journées sillonnistes militaires.

Continuant l'heureuse tradition du *Sillon* militaire de Rennes, les soldats de 1910 avaient organisé le samedi 26 et dimanche 27 février une journée sillonniste d'études. Une trentaine de militaires s'y donnèrent rendez-vous dont presque la moitié venus des garnisons avoisinantes, Saint-Malo, Vitry, Guingamp, etc...

Trois séances de travail étaient inscrites au programme ; nous en donnons ci-dessous un rapide compte rendu, trop bref, diront tous ceux qui étaient là et qui savent tout l'enthousiasme et la fécondité de ces réunions fraternelles.

1° Le premier, Philippot, de Saint-Malo, vint nous dire les *Devoirs des sillonnistes à la caserne*.

Ils sont tellement nombreux que notre camarade se borne à indiquer les principaux, qui sont : l'exemple, la bonne tenue morale et la propagande de nos idées.

Il nous en donne les moyens. A son avis, être gradé est nécessaire ou du moins offre plus de facilités dans bien des cas pour mettre en action cet esprit démocratique que nous voulons voir pénétrer à la caserne. Il paraît du reste que le *nouveau règlement militaire* offre de ce côté de sérieuses améliorations. Et, pour nous le prouver, Philippot, qui connaît de très près ce règlement et pour cause ! nous en donne les extraits suivants :

Pour avoir une armée forte, il faut que celle-ci s'adapte à l'esprit, à la vie, à l'avenir de la nation ; qu'elle soit en communion d'idées et de pensées avec elle...

L'armée n'est pas seulement le grand organe de la défense nationale, elle doit être aussi un puissant organe de progrès social. Le passage sous les drapeaux de tout ce que le pays compte d'éléments jeunes et vigoureux peut être précieusement utilisé si l'on y continue l'œuvre de la famille et de l'école et si l'on y prépare à la fois l'homme aux épreuves du champ de bataille et à celles de la vie...

D'autres moyens sont également à la portée de l'humble soldat et notre camarade nous indique les livres de lecture, les romans honnêtes, les journaux, les causeries d'hiver dans les chambrées, les chansons aussi, et sur ce point il y a beaucoup à faire. Les chansons de route, souvent ordurières, devront faire place à d'autres plus morales. A Saint-Malo nos amis ont recueilli et fait apprendre un certain nombre de bonnes chansons qui remplacent les anciennes. Un recueil de plus de soixante de ces refrains entraînants est en leur possession, nous dit Philippot. Bravo, Saint-Malo, et avis aux bleus et aux anciens de toute la Bretagne !...

Le rapporteur n'oublie pas non plus de nous parler des Cercles Militaires et des Foyers du soldat où nous devons pénétrer, ne fût-ce que pour y maintenir par notre présence une neutralité qui tournera à notre profit.

Tels sont les moyens excellents et pratiques mis sous nos yeux par notre camarade qui termine par un vigoureux appel aux soldats sillonnistes et qui applaudit d'avance à l'armée démocratique de l'avenir.

A la suite de ce rapport eut lieu une causerie religieuse qu'un prêtre de nos amis voulut bien nous faire. Nous en eûmes trois de la sorte au cours de cette journée et ce furent dans tout le programme les meilleurs instants que ceux où la voix chaude de ce prêtre vint nous redire nos devoirs d'hommes et de chrétiens. Avec une mâle parole il nous parla de la vie, de ses souffrances et de ses joies, de la façon dont nous devions nous y préparer pendant notre service militaire. Ses conseils seront pour nous d'autant plus précieux qu'à sa vieille expérience de la vie il ajoute une affection toute particulière pour nos enthousiasmes sillonnistes, ce dont nous le remercions ici de tout notre cœur pour tous ceux qui ce jour-là ont eu le bonheur de l'entendre et d'emporter au fond de leur âme un peu de cette ardeur chrétienne et virile qu'il nous communiqua.

2° Notre camarade Joseph Guérin, de Vitré, avait choisi un sujet non moins intéressant et qu'il traita avec tant de force que nous voudrions pouvoir donner ici tout son rapport. La place nous fait défaut, aussi devons-nous nous contenter de donner quelques extraits sur *La formation personnelle du sillonniste à la caserne* :

« On ne peut donner ce que l'on possède... Sachons donc devenir maîtres de nous-mêmes. Soyons forts ; ne négligeons pas l'éducation physique : une bonne santé et de l'endurance à la fatigue sont nécessaires au sillonniste s'il veut exercer une propagande active. Il faut de bons poudrons et de la résistance physique pour parler en réunion publique et vendre l'Éveil. Il en faudra encore de meilleurs pour vendre demain la Démocratie. La santé a une influence considérable sur le caractère et l'intelligence. Ne perdons donc aucune occasion de fortifier notre corps en nous persuadant que jamais nous n'aurons trop de santé et de vie si nous sommes résolus à les dépenser intégralement pour la cause... »

« Que la caserne soit pour nous comme une retraite civique.

« Profitons de notre passage à la caserne pour observer notre milieu, composé d'éléments très divers, d'hommes arrachés à toutes les classes. Tâchons de comprendre ces camarades, de saisir leurs besoins, leurs aspirations, ne nous laissant pas arrêter par les apparences grossières de certaines natures. La vue de la faiblesse des objections faites à nos doctrines nous donnera confiance et en comparant notre vie à celle de ceux qui nous entourent nous nous sentirons affermis dans notre foi religieuse et notre croyance démocratique...

« Sachons vivre aussi dans le présent. Nous épuisons nos forces à regretter un passé qui n'est plus et à bâtir un avenir qui n'est pas encore. Vivons donc dans le présent, qu'au moins nous possédons, et quels que soient nos efforts souvenons-nous qu'il n'en est point d'inutiles pour la cause que nous servons. »

3° Tout différent des deux rapports précédents fut celui d'Amédée Gallon qui esquissa en traits rapides l'œuvre de demain.

Notre ami se préoccupa surtout de nous indiquer les différents devoirs qui nous attendent au sortir de la caserne où, devenus des hommes à notre tour, nous devons jouer notre rôle politique et social.

La besogne est immense car il faut rénover notre pays. Il nous faudra de la ténacité, de la probité, toutes choses que beaucoup de ceux qui nous ont précédés dans la lutte n'ont pas su acquérir. Notre ami nous met en garde également contre les excès de pouvoir et les marchandages.

« Notre influence, dit-il, devra être faite de dévouement, d'abnégation, de justice. On ne nous suivra que si nous sommes meilleurs et plus convaincus que d'autres. Sillonnistes, nous avons le devoir impérieux d'être des entraîneurs. Rien de ce qui intéresse la vie nationale ne doit nous laisser indifférents et nous devons de même avoir le souci de notre perfection morale, seule capable de rendre nos gestes féconds. Depuis quelque temps le recrutement des militants sillonnistes est difficile, nous avons le devoir en pareille circonstance de multiplier nos efforts, profitons-en pour travailler davantage, pour nous donner tout entiers à cette œuvre d'éducation populaire qui restera toujours la plus belle œuvre sillonniste. Ce ne sont pas les troupes qui manquent, ce sont des chefs loyaux, idéalistes, généreux, et nous avons confiance que le Sillon en fournira à notre beau pays. »

Parlant de l'action politique, Amédée Gallon engage nos camarades à entrer dans cette voie avec toutes leurs forces, car la victoire est à ce prix, or nos forces principales nous les trouvons dans notre foi religieuse et dans l'amour de la justice. Il importe d'aller au combat avec courage et plus que jamais de donner sa vie. Qu'est-ce à dire, sinon, dans quelque position que nous soyons au sortir de la caserne, ouvrier, employé, patron, mettre ses actes d'accord avec sa foi religieuse et politique et travailler joyeusement, de tout son cœur à l'œuvre de la Démocratie ?

Plus et mieux que jamais mis en contact avec la vie au sortir du régiment, sachons rester toujours pleins de bonté à l'égard de nos adversaires, qu'un peu d'amitié et l'exemple d'une vie sans reproches ramèneront plus vite à nous que les meilleurs discours. Car, si tous nos amis ne peuvent être des orateurs, tous du moins peuvent et doivent être des foyers de vie sillonniste et c'est de là que sortira la génération sur laquelle nous comptons pour continuer l'œuvre de paix et de liberté que nous aurons eu la joie et l'orgueil de préparer.

Tous ces rapports furent suivis de très intéressantes discussions, trop longues à relater ici mais où se manifestait bien l'intérêt qu'apportent nos camarades à ces idées de propagande sillonniste au régiment.

A midi un banquet réunit les congressistes. Il se tint au « Foyer » qui regorgeait de monde, de rires et bientôt de chansons. Des toasts chaleureux furent portés un peu par tous les convives, mais surtout : Salmon, Tivador, Menguy, Amédée Gallon, Gros (de Rennes), Philippot (de Saint-Malo), Guérin (de Vitré), etc., etc...

Bref cette journée fut bien remplie et laissera à tous ceux qui y prirent part un excellent souvenir avec des aperçus sérieux de tout ce que doit et peut être un sillonniste à la caserne. Il ne nous reste plus qu'à encourager nos amis à travailler ferme, c'est leur devoir et ils n'y failliront pas.

Et maintenant, à l'année prochaine !

Noël Trévy.

SAINT-DIDIER

Un deuil.

Le Sillon rural d'Ille-et-Vilaine a été cruellement frappé dans la personne d'un de ses membres les plus dévoués et les plus actifs : F. Rubin, cultivateur aux Maisons-Neuves, vient, dans un tragique accident, de perdre sa femme.

L'Ajone, dont il est un des collaborateurs, et le Sillon de Bretagne tout entier lui expriment ici toute leur affectueuse sympathie et leurs condoléances émues.

Le Sillon est une grande famille, et toute peine qui frappe l'un de ses membres retentit douloureusement dans le cœur de tous les autres.

Cette solidarité dans le malheur n'est qu'une des formes de cette amitié silloniste dont on dit tant de bien, sans jamais parvenir à dire tout le bien qu'on en devrait dire.

Qu'elle soutienne notre ami, et qu'elle lui aide à se souvenir que c'est encore en continuant la tâche si vaillamment commencée qu'il trouvera l'adoucissement de sa souffrance.

C'est en travaillant pour les autres qu'on oublie, en effet, le plus facilement son propre malheur : et ce sera en se jetant, à cœur perdu, dans la propagande silloniste rurale, que notre camarade retrouvera sinon le bonheur, du moins la paix qui accompagne l'homme de dévouement et de devoir.

FOUGERES

La Coopérative "Chez Nous".

Nos camarades de Bretagne qui ont toujours témoigné à l'œuvre de « Chez Nous » un intérêt vraiment fraternel apprendront avec plaisir les nouvelles que nous sommes heureux de leur communiquer.

Que ce modeste article soit comme la lettre de famille, intime et reposante, l'écho de « Chez Nous » si jeune et cependant si plein de leçons.

L'évolution d'une œuvre sociale nous enseigne les leçons de la vie : nous en reconnaissons à ses crises, à ses efforts, les étapes douloureuses et enthousiastes : en effet, lorsque à l'organisation matérielle et aux intérêts d'une entreprise commerciale il faut joindre les vertus d'abnégation et de sacrifice, c'est bien le cœur palpitant aux accents du devoir, aux luttes intimes des intérêts, ce sont les douloureuses crises succédant aux élans pleins d'espoir.

Ne pouvant donner leur effort avec les camarades, au cours de ce lock-out qui a laissé une blessure si profonde, nos amis, rejetés par l'étroitesse si coupable des meneurs politiques et révolutionnaires avant tout, eurent au moins le grand mérite en demeurant grévistes conscients de ne demander qu'à leurs économies... ou leurs privations, le pain si âprement défendu par les autres.

N'avant pas eu l'honneur de ce beau rôle, nous pouvons personnellement leur rendre cet hommage, car nous connaissons de ces familles de coopérateurs qui ont secouru discrètement (mand elles ne les abritaient pas elles-mêmes) des misères cachées, assez fières pour ne pas vivre au détriment des ouvriers, pas toujours plus pauvres pourtant, hélas !

On ne peut désespérer quand on compte de tels amis au nombre de ses collaborateurs.

La douleur commune rapproche, c'est pourquoi nos amis nuisèrent à cette poignante réalité une leçon de vie nouvelle. L'élan était donné.

A des cœurs meurtris que fallait-il ? L'espoir.

Ils l'ont toujours eu, c'est ce qui fit leur force : et la force n'est-elle pas la grande vertu des coopérateurs ?

En retour, quelle reconnaissance ne devons-nous pas aux sillonistes de France, et à la Bretagne où la traditionnelle hospitalité devient plus familière encore à nos amis...

Cependant n'avons-nous pas eu à enregistrer au cours de ces deux années des séparations, des abandons ? Si. Nous ne sommes pas exempts de ces conflits : la discipline que nous acceptons volontairement ne s'impose pas par une force brutale ; libres de collaborer, nous sommes associés, mais non plus sous le joug de l'autoritarisme ; certes, nous avons plus de préoccupations que sous le patronat et le rôle est plus rude ; aussi, lorsque quelques-uns nous abandonnent, nous aurions mauvaise grâce à nous attarder sur des questions étroites de personnalités, convaincus de l'inutilité de récriminations qui ne feraient, tout en nous faisant perdre notre dignité, qu'envenimer un conflit déjà trop douloureux pour nous...

Une première année sociale nous donnait un chiffre d'affaires de près de 60.000 francs, et nous voici au dixième mois d'une seconde année avec un total bien supérieur à l'an passé : c'est un succès qui ira en progressant car nous avons de bonnes nouvelles. Des Foyers coopératifs vont se créer à travers la France ; que la collaboration de nos amis de Bretagne devienne de plus en plus étroite.

Nous avons, comme nos amis l'ont appris par l'article de Paul Gehmahling dans le *Bulletin d'Action et de Propagande*, un nouveau directeur, notre ami Pierre Harel : celui-ci quitte une fabrique patronale où il occupait l'emploi de contre-maitre coupeur et patronier : nous sommes assurés d'une valeur professionnelle.

Militant de la première heure, il a su gagner près de ses amis et dans le milieu ouvrier où il travaille depuis quinze ans, la confiance et l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

C'est donc des espérances que nous apportons aujourd'hui : l'essor nouveau que va prendre notre œuvre nous impose des charges bien lourdes, puissions-nous être dignes de la tâche et conserver toujours la confiance si affectueuse des militants du Sillon.

Auguste ROUYER
Voyageur de la coopérative.

FINISTÈRE

QUIMPER

La Coopérative.

J'ai dit dans le dernier *Ajone* tout le bien que je pense du petit organe de propagande qu'a créé la coopérative, et qui s'appelle le *Semeur*.

Je regrette donc d'avoir à en parler encore aujourd'hui, et je le regrette d'autant plus que c'est encore pour faire des compliments : or, faire des compliments, ça me supplicie, ça me tue, ça me martyrise...

Mais il ne faut pas être injuste ! Alors il faut bien que je fasse des compliments à nos amis de Quimper.

Car il n'y a pas à discuter, leur *Semeur* est merveilleux, d'un bout à l'autre. Tout serait à citer. La propagande commerciale et la propagande silloniste sont si intimement mêlées, qu'on ne sait où commence l'une, où finit l'autre. Ils amusent en instruisant, ils instruisent en amusant ; ils donnent d'excellents conseils sans avoir l'air d'y toucher, et l'on est tout surpris à la fin de la lecture de se prendre à réfléchir sur ces délicats problèmes de l'éducation démocratique et de la coopération, qui semblent extrêmement simples, tant le *Semeur* met d'aisance, de facilité et de clarté à les expliquer.

Voulez-vous un exemple de leur manière ?

Goûtez cette simple petite nouvelle qui débute par une silhouette de prolo-anarcho-anticléricalo-alcoolique, et se termine, on ne sait comment, par une réclame en faveur de la Fraternelle.

C'est modestement intitulé :

SILHOUETTE

Il s'appelait Poulot (Théodore-Marie), manœuvre de sa profession ; au physique, un grand gaillard à moustaches rousses avec tignasse à l'avenant.

Il était « révolutionnaire », parce que les « révolutionnaires » « gueulent » contre les patrons et que lui, Poulot, aimait « gueuler ». Quand dans les réunions publiques quelqu'un, en termes véhéments, flétrissait l'oppression capitaliste, il était au premier rang, les mains sur le ventre, la face épanouie. Si l'on parlait de l'armée du prolétariat, il agitait les bras pour bien montrer qu'il en était. Et quand l'orateur à bout de souffle risquait un dixième couplet sur l'émancipation des travailleurs, un tonnerre d'applaudissements soulignait sa tirade : Poulot (Théodore-Marie) battait des mains.

Et cependant il y avait dans sa vie bien des anomalies : il haïssait les exploiters et les tyrans, mais chaque jour il battait sa femme comme plâtre. Si par hasard elle se plaignait, son poing lui faisait rentrer la réplique... et le poing de Poulot était dur. Il était d'ailleurs rarement à la maison : son travail fini on le voyait attablé dans un cabaret borgne, où entre deux petits verres d'eau-de-vie il expliquait d'une voix pâteuse l'avilissement des « ouvriers ». L'auberge tenait en même temps une petite épicerie mal achalandée, au fonds rarement renouvelé ; Poulot y approvisionnait toute sa famille.

Or un jour, au cours d'une réunion publique, il resta stupéfié. L'orateur discourait bien sur l'« émancipation de la Classe ouvrière », ce en quoi le sens aigu de Poulot discernait que ce n'était pas « un sal réac ». Mais il déclarait en même temps que pour parvenir à un régime meilleur, il fallait en avoir la force, et il parlait d'éducation nécessaire, de guerre impitoyable à l'alcool... Il incitait les travailleurs à développer leurs énergies pour aider autrui en s'aidant eux-mêmes. Il les encourageait à hâter par leur propre initiative les transformations économiques tant désirées en favorisant les Coopératives de leur clientèle... Et Poulot en l'écoutant restait bouche bée, ahuri par ce langage nouveau.

Depuis, cependant, il « gueule » moins fort, bat moins sa femme. Son compte chez le bistro du coin a diminué. Quelquefois, vers le soir, un panier à la main, sa petite fille se glisse jusqu'à La Fraternelle. Elle va chercher des provisions. Poulot le sait, il laisse faire, même il approuve ! Un brin de sens démocratique est entré dans l'âme de Poulot.

Le résultat de ces efforts intelligents ne se fait point attendre.

Voici de simples chiffres.

PROGRESSION CONSTANTE

Les indications qui suivent donnent une idée du chiffre d'affaires chaque jour grandissant de la coopérative La Fraternelle :

Janvier 1908.....	1.915 fr. 65
— 1909.....	2.504 fr. 85
— 1910.....	3.932 fr. 25

Qui ne voit l'énorme influence que, dans quelques années, les affaires continuant sans cesse de croître, nos camarades auront acquise grâce à leur coopérative ?

BREST

Une campagne contre le travail de nuit dans la boulangerie.

Le Sillon brestois avait organisé le jeudi 3 mars à 8 h. $\frac{1}{2}$ du soir un meeting en faveur de la suppression du travail de nuit dans la boulangerie. Nos amis y avaient convié diverses personnalités de la région, en particulier l'abbé Madec, qui s'excusa par lettre, et trois candidats aux prochaines élections législatives, MM. Feillard, progressiste ; Goude, socialiste ; Rolland, radical (qui, absent de Brest, ne put assister à la réunion).

Notre ami, Jacques Fonlupt, parla le premier : après avoir remercié les assistants d'être venus en si grand nombre affirmer leurs sympathies pour ceux qui souffrent des injustices sociales, il fit la description de la situation malheureuse des ouvriers boulangers qui semblent condamnés à ne jamais connaître les conditions normales de la vie, pour le bon plaisir de quelques amateurs de pain frais à leur petit déjeuner. Obligés de peiner pendant la nuit dans des locaux exigus, ils contractent trop souvent la tuberculose et pour la plupart meurent jeunes. Notre ami cita beaucoup de chiffres, lut beaucoup de documents, prouvant ainsi la nécessité et la possibilité d'une réforme, déjà imposée par la loi dans certaines nations (Italie, Norvège). Puis il montra que l'effort des syndicats d'ouvriers boulangers serait insuffisant, même s'il survenait une entente avec leurs patrons :

« Les exigences des consommateurs ont amené le développement de cette iniquité sociale et seule l'intervention vigoureuse d'acheteurs conscients, soucieux d'améliorer le sort de ceux qui peinent pour eux, pourra créer le mouvement d'opinion libérateur qui entraînera le vote du projet de loi Godart. »

Au milieu d'unanimes acclamations, Fonlupt termina par un vibrant appel à la solidarité humaine et à l'union de tous les gens de cœur pour assurer le mieux-être moral et matériel des travailleurs.

Les autres orateurs rendirent un juste hommage à la documentation et à la sincérité passionnée de notre camarade ; ils s'associèrent à ses déclarations sur la nécessité d'une réforme que M. Feillard croit pouvoir attendre d'un accord entre patrons et ouvriers, alors que M. Goude ne croit qu'à une solution législative.

L'ordre du jour suivant, mis aux voix par notre camarade M^e Simon, qui présidait la réunion, fut adopté à mains levées :

« Deux mille citoyens réunis à la salle du Treillis-Vert se déclarent partisans de la suppression du travail de nuit dans la boulangerie et réclament la réalisation de cette réforme. »

MORLAIX

Le succès du meeting organisé par le Sillon brestois fut tel que le syndicat des ouvriers de Morlaix fit appel, pour la défense de ses revendications, à notre ami Fonlupt. La réunion eut lieu le 12 mars sous la présidence du secrétaire général de l'Union des Syndicats de Morlaix, assisté par deux ouvriers boulangers syndiqués.

Ce fut un nouveau succès pour notre camarade, qui souleva les applaudissements de l'auditoire en réclamant le vote d'une loi ferme et intransigeante pour permettre aux « mineurs blancs » de vivre de la même vie sociale que tous les travailleurs. Que sont les quelques sacrifices pécuniaires que les patrons devront faire, pour se conformer à cette loi, que sont les petits dérangements d'habitudes dont pourront se plaindre quelques consommateurs égoïstes, quand des existences humaines sont en jeu ?

Un conseiller municipal socialiste de Morlaix fit le procès des lois du tra-

vail qui, selon lui, sont toujours violées. M. Le Hire, avocat, lui répondit en lui montrant comme les acheteurs, qui constituent un groupement colossal trop souvent inconscient de ses forces, pourraient contribuer à rendre les lois sociales efficaces et à améliorer le sort des travailleurs.

Le secrétaire de l'Union des Syndicats parla ensuite ; et après l'intervention d'un auditeur syndicaliste qui s'attira une vigoureuse riposte de notre ami, blâmant la tactique maladroite qui entraîne les ouvriers dans des grèves coûteuses et inutiles, un ordre du jour en faveur de la réforme fut voté à l'unanimité.

Caisse de propagande du Finistère.

Nos amis du Sillon brestois adressent un vibrant appel à tous les camarades du Finistère en faveur de leur caisse de propagande départementale.

Ils rappellent que notre ami Lagadec, 2, place Etienne-Dolet, à Brest, en est trésorier et est chargé de recevoir les cotisations. Paul MOYNE.

Voici d'ailleurs, à titre documentaire et pour aider à la fondation de caisses identiques dont l'utilité va chaque jour grandissant, le règlement de la caisse, et l'appel auquel il est ci-dessus fait allusion :

RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER. — Une caisse de propagande est constituée entre les Camarades et les Cercles du Sillon du Finistère dans le but : 1° d'intensifier la propagande du Sillon dans les centres sillonnistes en organisant des tournées de conférenciers ainsi que des soirées et concerts sillonnistes ; 2° de faire pénétrer le Sillon dans les villes du Finistère où il n'est pas encore connu et d'aider pécuniairement à la création de cercles nouveaux ; 3° de venir en aide aux cercles pauvres par des prêts en argent ; 4° d'organiser avec économie la propagande générale du Sillon finistérien ; 5° de contribuer au lancement du journal quotidien de la Démocratie par l'affichage en conservation dans toutes les villes du Finistère.

ART. 2. — Les ressources de la caisse proviendront :

a) D'une cotisation individuelle minima de 0 fr. 50 par an et par camarade ;

b) D'une cotisation collective minima de 5 francs par an et par cercle ;

c) Des dons et bénéfices de toute nature y compris l'intérêt de ces sommes placées à la caisse d'épargne.

ART. 3. — Les cotisations individuelles devront, autant que possible, être versées à un cercle du Sillon qui les transmettra ensuite au trésorier de la Caisse avec l'indication des noms et adresses des souscripteurs.

Les versements des cotisations devront se faire chaque année avant le 31 mars, à l'exception toutefois des dons et versements exceptionnels qui seront reçus à n'importe quelle époque de l'année.

ART. 4. — Toutes les dépenses appuyées des pièces justificatives seront liquidées lors des congrès trimestriels.

Elles consisteront principalement dans l'organisation de tournées de conférences dont les frais seront mis partiellement ou totalement au compte de la Caisse.

Dans le cas de bénéfice réalisé par les Cercles à l'occasion de ces tournées, la moitié de ce bénéfice net sera versée à la Caisse.

ART. 5. — Des prêts seront consentis aux Cercles aux conditions suivantes : la demande faite toujours au nom d'un Cercle devra être adressée quelques jours à l'avance au trésorier. Elle indiquera l'emploi du prêt. — Ce prêt devra être remboursé dans un délai de six mois. — Aucun nouveau prêt ne sera accordé avant le remboursement du précédent.

Pour les Cercles non adhérents à la Caisse, le délai de remboursement est

fixé à quatre mois et de plus un intérêt de 3 % sera exigé pour les sommes prêtées.

ART. 6. — Suivant l'état de ses ressources disponibles, le trésorier aura la faculté de limiter le montant des prêts à accorder. En aucun cas son encaisse ne devra être inférieure à 50 francs.

Le placement de ses fonds se fera à la Caisse d'Epargne de sa localité en un livret en son nom.

LISEZ BIEN CECI :

La tactique des socialistes finistériens a consisté au cours de 1909 à multiplier leurs centres de rayonnement et à créer des sections de leur parti dans tous les gros bourgs du département : Huelgoat, Scrignac, Poullaouen, Carhaix, Brasparts, Saint-Pol, Saint-Renan, etc. Tous nos amis comprendront que nous ne pouvons nous laisser ainsi devancer. Il est temps que nous nous mettions hardiment à l'œuvre et que nous nous préparions, par une propagande plus intense, à disputer sérieusement à certains meneurs socialistes ou anticléricaux l'influence que ceux-ci doivent, non à leur dévouement à la classe ouvrière mais aux fonds inépuisables mis à leur disposition. Un seul obstacle nous arrêta jusqu'ici : l'insuffisance de nos ressources pécuniaires. Cet obstacle sera bientôt renversé si nous arrivons à constituer une forte Caisse de propagande. — Que nos amis ouvrent donc largement leurs bourses et qu'ils donnent généreusement pour nous aider à créer cette Caisse. D'autre part, les personnes sympathiques au Sillon sont très nombreuses dans le Finistère ; nos camarades ne doivent pas craindre d'aller les voir et de les prier instamment de vouloir bien coopérer pécuniairement à notre œuvre de saine et bonne propagande.

Le prochain congrès départemental du Sillon aura lieu le 7 août 1910, à Carhaix (Finistère).

MORBIHAN

VANNES

Nous recevons de E. Mahéo une lettre dans laquelle il nous fait part de l'intention qu'ont les sillonnistes de Vannes d'organiser aux environs de la Pentecôte une journée sillonniste à Sainte-Anne d'Auray.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette idée, excellente entre toutes.

Nous insistons tout particulièrement pour que la date choisie soit le dimanche et le lundi de la Pentecôte. De cette façon la réunion pourra être plus longue, plus nombreuse, plus fructueuse ; et en profitant de la coutume qui conduit à Sainte-Anne au moins une fois l'an chaque camarade breton, on peut organiser une très vaste et très belle manifestation de vie sillonniste.

Mathurin DOUTER.

Il faut, répétait le P. Gratry aux jeunes gens, des âmes qui soutiennent le monde par l'élévation et l'intensité de leurs convictions. Soyez du nombre. Là est le bonheur et la vérité.

ÇA ET LA

L'Eveil Démocratique et l'Eveil.

Parler du premier ? Oui, pour vous demander de l'aimer, de le diffuser toujours — par devoir — jusqu'à l'apparition de la *Démocratie*. Je sais qu'il a eu déjà deux agonies : la première fin décembre, la deuxième en février, lors des inondations qui ont empêché de naître le quotidien. Ah ! vous étiez tous penchés sur le berceau de la *Démocratie*, mais l'*Eveil* tenait à vivre jusqu'en juin. N'est-ce pas providentiel ? dit Marc. Entrons donc dans les vues de la Providence. Dévouons-nous pour le « vieux » jusqu'au bout. Aimons-le. Ne vient-il pas de nous donner de fortes consolations ? N'est-ce pas lui qui nous a raconté les inattendues et motivées sympathies d'évêques ? Les camelots vendaient plus et mieux. C'était comme un nouvel « air de liberté » qu'il nous annonçait, comme une prophétie de vieillard ! Aimons-le, vous dis-je, tant qu'il vit et vous savez comme il faut l'aimer...

Le petit *Eveil* ? Gracieux, tout rempli d'histoires sillonnistes, tout imprégné d'idées chrétiennes ! Les Pères du Sillon y écrivent : ils y mettent leur âme. Aussi il instruit et forme les plus jeunes âmes. Ce sont des frères plus anciens et il est aimant et il sourit. Il y a dix ans, quand je lisais l'*Echo des cercles d'Etudes* et puis la *Vie du Sillon*, sa vie d'enfance, je trouvais cela charmant, prenant, j'avais de douces émotions, de délicieux enthousiasmes. Je réfléchissais, et mon âme s'élevait vers le bien, vers Dieu ; je rêvais d'apostolat, je voulais conquérir et je ne me trouvais pas assez bon, assez pur, assez saint ; je cherchais un camarade qui me comprit, qui m'aidât. Et puis vint le cercle d'études, la collaboration fraternelle... que sais-je ? Peut-on analyser cette douce et chrétienne vie de sillonniste... quand on a déjà dix ans... ? L'âme a grandi... plus que le corps. Le Sillon mûrit merveilleusement les âmes. Eh bien, quoique vieux de dix ans, j'ai beaucoup aimé le petit *Eveil*, il a « éveillé » en moi tout un passé... Je fais des vœux pour lui et je suis convaincu qu'il multipliera dans la société les belles âmes, les grandes âmes, les âmes de sillonnistes et d'apôtres...

Le grand *Sillon* a souffert beaucoup : il eut les bénédictions des ministres de Dieu, et puis.....

Voici le petit *Eveil*... quelques lettres d'évêques, véritables bénédictions divines, semblent lui assurer longue vie et fécond apostolat. Dieu soit loué !

L'Archevêque de Rouen.

Avez-vous lu le mandement de Carême de l'archevêque de Rouen, Mgr Fuzet ? Voici ce qu'en dit le dernier numéro de la *Ligue du coin de terre et du foyer* :

« Le mandement du coin de terre. » Nous ne pouvons citer dans son entier l'admirable lettre pastorale de Mgr Fuzet sur la vie agricole, sa dignité, sa déchéance, son relèvement. Elle sera lue dans toutes les églises du diocèse de Rouen à l'occasion du Carême de 1910. Elle mériterait d'être lue dans toutes les églises rurales de France et d'être commentée dans tous les cercles d'études des villes et des campagnes. Ce que nous publions dans notre revue n'est que pour donner le goût de demander la lettre *in extenso* au *Bulletin religieux* du diocèse, 75, rue de la Vicomté, à Rouen. Poésie, éloquence, documentation sociale, élévation religieuse, tout abonde dans ces pages d'une beauté sereine et d'une application pratique immédiate. »

« Abbé LEMIRE. »

*
* *

J. Grindorge.

Chacun connaît notre ami Grindorge, sa compétence rurale et son désir de rendre service. Il vient de faire paraître dans la *Revue de l'Action populaire* un article qui porte le titre modeste de : *Une expérience de cercle d'études rural*. C'est une étude consciencieuse, pratique, d'une lecture captivante. On arrive au bout de ses trente pages et on regrette qu'il n'y en ait pas davantage. Il y a une méthode et une orientation, il y a un programme. La conclusion est une espérance et un appel ; jugez-en par cet extrait :

« ...Le socialisme, dit-il, ne paraît pas préparé à jouer de si tôt un grand rôle à la campagne. Peut-être serait-ce le moment de former une élite parmi les paysans, qui prit elle-même la tête du mouvement. Car ce serait s'illusionner de penser que, quoi qu'il arrive, la campagne se refusera toujours à porter moisson socialiste. »

« Le fait est, au contraire, me semble-t-il, que les âmes paysannes ont été remuées par le grand souffle démocratique qui passe sur notre société. Ce qui est certain, c'est que dans les champs, la fièvre du nouveau n'est pas moins grande qu'ailleurs, les aspirations pas moins ardentes, les revendications pas moins vives ni moins nombreuses. Tout cela finira par se formuler ; souhaitons, ici comme ailleurs, à l'âme populaire de rencontrer des interprètes qui sachent avec autorité lui enseigner la modération nécessaire. Faisons mieux, préparons-lui partout des hommes d'élite dont la supériorité reconnue lui inspire confiance. Et où les former, sinon dans les cercles d'études ? Les cercles d'études dont la formule, le programme, la

méthode doivent se diversifier avec le milieu, les dispositions et les aptitudes de chacun, mais que rien ne peut remplacer, deviendront ainsi le principe du salut social. »

*
* *

La réforme du bail à ferme. (Contradiction).

Signalons ici un article du *Journal de Rennes* (1) intitulé : « Fermiers et propriétaires ». C'est une charge injuste contre le tract de notre ami Pelaw, la *Réforme du bail à ferme* (2). Nous laisserons la parole à celui-ci, mais, dès aujourd'hui, disons que l'auteur est un propriétaire qui défend les propriétaires, presque tous les propriétaires, puisqu'il a cru devoir écrire : « Pour un mauvais propriétaire, qui fait parler de lui, il y en a 99 bons dont on ne dit rien ». D'autre part, à propos de la liberté d'opinion demandée pour le fermier, M. Barth. Pocquet a pensé juste de dire : « Comment les bonnes relations pourraient-elles exister entre gens professant des opinions diamétralement opposées ? » Cela ne peut être, croyez-vous ? Mais cela se voit tous les jours, Dieu merci. Enfin il a formulé son appréciation générale sur le tract de la façon suivante : « L'impression générale qui se dégage de (ce) son travail est que les propriétaires sont des tyrans toujours méchants, et les fermiers des victimes toujours vertueuses. Or cela n'est ni vrai, ni juste, ni chrétien. » A coup sûr, ce n'est là qu'une impression mauvaise, bien mauvaise de M. Pocquet.

Le tract de Pelaw a davantage le souci de la vérité et de la justice, il est beaucoup plus chrétien que cette phrase lapidaire et brutale, même en dépit des citations qu'il veut bien faire pour prouver sa thèse. Le mieux, c'est de le lire et de le répandre.

*
* *

Partialité.

J'ai été surpris de la partialité avec laquelle *La Croix* a rendu compte des lettres d'évêques écrites en faveur du Sillon. Pourquoi ce journal religieux ne donne-t-il pas tous les documents ? Il devrait être charitable ! Nous avons été si peu gâtés depuis quelque temps !!!

P. CONSTANT.

(1) 31 mars 1910.

(2) En vente au Sillon Rennais, 45, rue Saint-Melaine : franco : 0 fr. 15.

Cette revue est composée par des ouvriers syndiqués.

Imprimerie Bretonne
38, rue du Pre-Botté, Rennes

Le Gérant : M. LEBRETON.



L'AJONC

ORGANE DU " SILLON EN BRETAGNE "

45, Rue Saint-Melaine, RENNES.

BULLETIN D'ABONNEMENT ⁽¹⁾

Je soussigné, ⁽²⁾ _____
demeurant à _____ rue _____ n° _____
département d _____, déclare m'abonner
à la Revue l'Ajonc à compter du 15 ⁽³⁾ _____ 19 _____
ci-joint la somme de 5 francs, prix dudit abonnement.

SIGNATURE

(1) A détacher suivant le pointillé et à envoyer à M. l'Administrateur de l'Ajonc

(2) Nom et prénom.

(3) Janvier, avril, juillet ou octobre.

L'Ajonc de janvier 1910

rend compte de la Journée Rurale de Lannion (60 pages)

SUR

La Coopération et le Syndicalisme Agricoles

et sur la Réforme du bail à ferme

Doctrines. — Faits : Documentation consciencieuse.

Le n° : 0.50 franco. — Sillon Rennais, 45, rue Saint-Melaine.

C'est un numéro de propagande.

Organes Régionaux du Sillon

A LA VOILE, revue mensuelle, organe du Sillon dans le Nord.
(Onzième année.)

Administration et Rédaction : 54, rue Nicolas-Leblanc, Lille.

ABONNEMENT : Un an, 3 francs. — Six mois, 1 fr. 75.

L'AJONC, organe du Sillon de Bretagne, mensuel. (Cinquième année.)
45, rue Saint-Melaine, à Rennes.

ABONNEMENT : Un an, 3 francs. — Six mois, 2 francs.

LE SEMEUR de la Lande, organe mensuel du Sillon dans le Sud-Ouest, 20, rue Cazade, Dax.

ABONNEMENT : Un an, 2 francs. — Le numéro, 0 fr. 15.

Bulletin Régionaux d'Action et de Propagande

LE CAMELOT, bulletin bi-mensuel pour la région des Alpes et de la Provence.

Henri Barral, à Salon (Bouches-du-Rhône).

Abonnement : 0 fr. 50 par semestre.

ENTRE NOUS, correspondance mensuelle du Sillon picard, place Notre-Dame, 23, à Amiens.

Abonnement : 1 franc par an.

CORRESPONDANCE MENSUELLE, du Sillon d'Auvergne, 21, rue Pascal, à Clermont-Ferrand.

A L'ŒUVRE, bulletin mensuel pour la région du Poitou et des Charentes, 19, rue de la Regratterie, Poitiers.

L'AIGUILLON, bulletin mensuel pour la région du Sud-Est, 21, rue Vieille-Monnaie, à Lyon.

Abonnement : 2 francs par an.

Le BULLETIN DES SILLONNISTES DU CENTRE paraît chaque mois.

Abonnement : 2 francs par an, 34, rue Sainte-Anne, Orléans.

Pour les Bretons bretonnants :

La revue ANN HADER, d'action sociale et démocratique, paraît le deuxième dimanche de chaque mois.

Abonnement : 1 fr. 50, chez M. Bellec, notaire à Landivisiau.

Hôtel Dugueselin

Installation nouvelle (Electricité)

A. JAMIN

5, Place de la Gare, RENNES (I.-&V.)

CHAMBRES TRÈS CONFORTABLES
Chauffage à la Vapeur — Salles de Bains
GRANDE SALLE POUR NOCES & SOCIÉTÉS
Cabinet noir — Téléphone 3-92

CHAMBRES GARNIES

Sérieusement tenues

& Confortables

Maison BASSET

27, Rue Saint-Melaine, 27

RENNES

A L'HABIT NOIR

6, Rue de la Monnaie — RENNES

Complets depuis 23 à 65 fr.

Pardessus depuis 20 à 55 fr.

Vêtements sur Mesures

Pèlerines, Alpagas, Couteils

Service Antiseptique

J. GOMBERT

Coiffeur-Parfumeur

22, rue d'Antrain, RENNES

Salon pour hommes. — Travail soigné

Postiches en tous genres

Cuirs, Rasoirs, Blaireaux, Parfumerie

Vinaigres — Eaux de Toilette — Dentifrices

Produit infatigable pour la destruction des vers et durillons

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE

PLOUAGAT (Côtes-du-Nord)

Diplôme d'Honneur, Concours général, Paris 1909

CIDRE EN FUTS, 40 francs la barrique, pur jus

CIDRE MOUSSEUX, 35 fr. les 100 bouteilles.

EXPORTATION

FOUGÈRES

Coopérative de Production de Chaussures

Solidité et Éléance absolument Garanties

SIÈGE SOCIAL :

“ CHEZ NOUS ”

81, Rue Pinterie, FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine)